

**L'UJA
des Pyrénées-
Orientales**



***L'UJA DES PYRENEES-ORIENTALES ET LA FNUJA
ORGANISENT UNE FORMATION***

LE MARDI 13 DECEMBRE 2016

DE 17H30 A 19H30

EN SALLE DE FORMATION, RUE MAILLY, 66000 PERPIGNAN

**USAGE PRATIQUE DES TELEPROCEDURES DEVANT LES
JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES (TELERECOURS)**

Formation interactive

Le décret n°2016-1481 relatif à l'usage des téléprocédures devant les juridictions administratives rend l'usage de l'application Télérecours obligatoire pour les administrations et les avocats à compter du 1er janvier 2017.

FORMATION DISPENSEE PAR

Maître Emmanuelle PAILLES, spécialiste en droit public, formatrice

Maître Delphine JOUBES, chargée d'enseignement en droit public à l'UPVD

Cette formation est gratuite pour les adhérents à l'UJA à jour de leurs cotisations au jour de la formation. Elle est payante à hauteur de 15€ pour les non-adhérents à l'UJA.

**FORMATION VALIDANT 2 HEURES AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE ET
LIMITEE A 50 PLACES**

Chaque participant devra remettre, au plus tard, le jour de la formation, l'attestation de versement ou d'exonération à la contribution à la formation professionnelle.

Inscription et renseignements: uja.po.66@gmail.com

Le manuel d'utilisation édité par le Conseil d'Etat sera diffusé à toutes les personnes inscrites